

Synode d'hiver 4 - 5 décembre 2018

Point 13



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Service de lutte contre la violence dans le canton de Berne – Prolongation du crédit récurrent, décision

Propositions:

1. Le Synode décide de prolonger la collaboration avec le Service de lutte contre la violence dans le canton de Berne et le Service de lutte contre la violence domestique de la Direction de la police et des affaires militaires (POM).
2. Il octroie un crédit de CHF 80'000 pour les années 2019 – 2022 (CHF 20'000 par an; compte 2191.3616.00)
3. Il charge le secteur Diaconie de solliciter une participation des autres membres de l'IKK, l'octroi du présent crédit ne dépendant toutefois pas du succès de la démarche.

Explication

La collaboration entre le Service de lutte contre la violence dans le canton de Berne (ci-après Service de lutte contre la violence), les Eglises et le Service de lutte contre la violence domestique est née en 2014 grâce à l'engagement de l'ancien conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser. Cette collaboration a permis à la prévention de la violence de trouver ses marques dans le canton et de se spécialiser. Le service de lutte contre la violence domestique intervient lorsque des auteures ou auteurs de violence s'annoncent ou sont signalés auprès d'un service officiel. Parmi les activités occasionnant une intervention on distingue celles qui parviennent à la connaissance des autorités (face visible) et celles qui y échappent (face cachée). Le Service de lutte contre la violence s'occupe de la face cachée. Les auteures et auteurs de violence souffrant de leurs propres accès de violence le consulte et y recherche de l'aide sur une base volontaire. Dans cette consultation ils apprennent à se maîtriser et à acquérir de nouvelles habitudes au lieu de recourir à la violence. Peu de protagonistes de la violence cachée osent s'annoncer auprès du Service officiel contre la violence domestique qui travaille sous l'égide de la POM. Le Service de lutte contre la violence apporte ainsi une contribution capitale et inégalée en matière de prévention de la violence. Le service de lutte de la POM reconnaît que le travail du Service de lutte contre la violence complète considérablement sa propre mission et lui accorde une subvention de maximum CHF 35'000 par an. La collaboration mise en place ces quatre dernières années, et dans laquelle les Eglises ont également assumé leur part, a certainement contribué à inscrire la prévention de la violence dans la loi sur la police.

Les activités de consultation et de prévention de la violence qui génèrent des entrées budgétées à CHF 10'000 francs ne peuvent être financées par les clientes et les clients. Le Service de lutte contre la violence dépend des moyens alloués par le canton (CHF 35'000) et les Eglises (CHF 20'000 pour mener à bien ses tâches. Il est prévu de garantir ces ressources par le biais d'un contrat entre le Service de lutte contre la violence, la POM et Refbejus.

Le secteur Diaconie tentera en outre de d'obtenir comme jusqu'ici un cofinancement des autres membres de l'IKK ce qui aurait pour effet de porter CHF 4'200 dans les produits de

Refbejuso selon la clé de répartition de l'IKK. Afin de ne pas compliquer les négociations avec la POM et ne pas compromettre une collaboration qui a fait ses preuves, il convient de ne pas faire dépendre le crédit proposé du cofinancement des autres membres de l'IKK.

La complémentarité en matière de prévention de la violence se poursuivra sous la direction du nouveau conseiller d'Etat Philippe Müller contribuant ainsi à renforcer les activités tant au niveau de la face visible que de la face cachée du problème. La contribution des Eglises est essentielle. Elle permet de garantir les contributions cantonales pour les quatre prochaines années via le contrat de collaboration et de continuer d'asseoir les compétences en matière de consultation entre face visible et cachée du phénomène de la violence.

En proposant cette contribution, l'Eglise aborde un sujet diaconal encore peu traité à savoir le travail d'accompagnement des auteures et auteurs de violence. L'attention a en effet tendance à se concentrer sur les victimes. En soutenant le travail sur les auteures et auteurs de violence, l'Eglise contribue activement à façonner une société non violente épargnant ainsi bien des expériences traumatisantes inutiles.

Le Conseil synodal

Annexes:
Rapport d'activité 2017
Budget 2019